



Rapport de la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes de l'académie de Besançon **EPS session 2026**

Rapport de la Commission académique session 2026

Académie de Besançon

1. La commission

1.1 Organisation générale

Présidente : Madame ALBERT-MORETTI Nathalie, Rectrice de l'académie de BESANCON.

IA-IPR EPS en charge des examens : Madame TRIO Christelle

AMRI	Karim	LP Adrien PARIS	BESANCON
BEDOURET-VIKTORIN	Anne Gaëlle	Lycée Sainte Marie	BELFORT
BESSOT	Nicolas	Lycée C. Nicolas Ledoux	BESANCON
BOREL	David	Lycée Hyacinthe Friant	POLIGNY
FUIN	Yohann	Lycée Condorcet	BELFORT
GHERBI	Mohamed	Lycée Pasteur	BESANCON
HUGEDET	Chantal	Lycée Belin	VESOUL
JEANROY	Antoine	Lycée G. Colomb	LURE
LAARAYLI	Hamid	Lycée Follereau	BELFORT
MARCELOU	Pauline	Lycée Aragon	HERICOURT
NELATON	Laurent	Lycée PE Victor	CHAMPAGNOLE
PERRITAZ	Benoit	Lycée Les Haberges	VESOUL
QUERENET	Camille	Lycée Belin	VESOUL
ROBERT	Aurore	Lycée L Pergaud	BESANCON
SCUILLER	Fanny	Lycée J. Haag	BESANCON
VERAIN-BRUOT	François	LP T. Bernard	BESANCON

La commission sera renouvelée pour un tiers de ses membres à la rentrée 2026.

1.2 Principes d'harmonisation retenus par examen :

Afin de garantir l'équité de traitement entre les candidats, la commission a examiné deux sources potentielles d'inégalités : un effet lié à l'établissement et un effet lié au genre. La procédure mise en œuvre a été la suivante :

1. Pour chacun des trois diplômes — baccalauréat général et technologique (BGT), baccalauréat professionnel (BCP) et certificat d'aptitude professionnelle (CAP) —, la moyenne académique a été calculée à partir des données enregistrées dans Santorin. Deux seuils de vigilance ont ensuite été retenus :
 - Pour l'effet établissement, un intervalle correspondant à plus ou moins un demi-écart-type autour de la moyenne académique ;

- Pour l'effet lié au genre, un écart d'au moins un point entre les moyennes des filles et des garçons, quel que soit le groupe avantagé.
2. La commission s'est appuyée sur les logiciels « Commission BAC » et « Commission CAP » qui croisent les données issues de Santorin et d'IPackEPS et permettent une analyse détaillée des résultats de chaque établissement : menus proposés, effectifs par APSA et par menu, moyennes des filles et des garçons dans chaque APSA et chaque menu, ainsi que la répartition des notes selon le genre.
 3. Une attention particulière a été portée aux établissements présentant de faibles effectifs. En application du principe dit du « petit flux », un effectif inférieur à 20 candidats a été considéré comme insuffisamment représentatif pour tirer des conclusions à partir de la seule moyenne globale. Ces situations ont donc fait l'objet d'une analyse contextualisée et prudente.
 4. Lorsque les résultats se situaient en dehors des seuils de vigilance, la commission a approfondi son analyse en examinant notamment les moyennes des filles et des garçons par APSA et par menu. Cette analyse a permis, lorsqu'elle était justifiée, de décider d'une majoration ou d'une minoration ciblant les filles, les garçons ou l'ensemble des candidats, pour une APSA ou un menu déterminé.
 5. À l'issue des travaux de la commission, chaque établissement concerné a reçu un courrier précisant la décision d'harmonisation appliquée à ses résultats.
 6. Le rapport académique de la commission est publié sur le site de l'académie.

Bilan synthétique des notes

Examen	Sexe	Nombre	Notés	%	Disp.	%	Moy.	E c. Type
SERIES GENERALES	G	2574	2524	98.1	49	1.9	15.47	02.30
	F	3169	3066	96.7	103	3.3	14.86	02.25
	T	5743	5590	97.3	152	2.6	15.14	02.29
SERIES TECHNO	G	1095	1072	97.9	22	2	13.98	02.77
	F	1202	1134	94.3	67	5.6	13.33	02.44
	T	2297	2206	96	89	3.9	13.65	02.62

Examen	Sexe	Nombre	Notés	%	Disp.	%	Moy.	E c. Type
BAC PROFESSIONNEL	G	1899	1868	98.4	31	1.6	14.31	02.73
	F	1217	1158	95.2	59	4.8	13.78	02.70
	T	3116	3026	97.1	90	2.9	14.11	02.73

Examen	Sexe	Nombre	Notés	%	Disp.	%	Bénéf.	%	CPT	%	Moy.	Ec. Typ
CAP	G	1240	1224	98.7	16	1.3					13.91	02.91
	F	573	547	95.5	26	4.5					12.90	02.88
	T	1813	1771	97.7	42	2.3					13.60	02.94

Focus sur les dispenses :

Le tableau ci-dessous appelle une vigilance particulière. Dans toutes les voies de formation, les filles sont majoritaires parmi les élèves dispensés, avec des écarts particulièrement marqués en séries générale et technologique.

Parmi les élèves dispensés,	Série générale	Série techno	Bac Pro	CAP
Part des filles :	67,7%	75,3%	65,5	62%
Part des garçons :	32,3%	24,7%	34,5%	38%

Définition du seuil de vigilance selon les examens :

2026	Moyenne académique	Seuil de vigilance à +/- 0,5 E-type
BAC GT	14,72	Entre 13,50 et 16
BAC PRO	14,11	Entre 12,75 et 15,5
CAP	13,60	Entre 12,10 et 15,10

1.3 Liste académique d'APSA pour le BAC Général et Technologique

Champ d'apprentissage	APSA	% des élèves concernés
CA2	RUN-TIR	0,29 %
CA3	AEROBIC-STEP	1,91 %
CA4	ULTIMATE	0%
CA5	BIATHLON	0,29%

2. Résultats académiques de la session : baccalauréats G, T et Pro

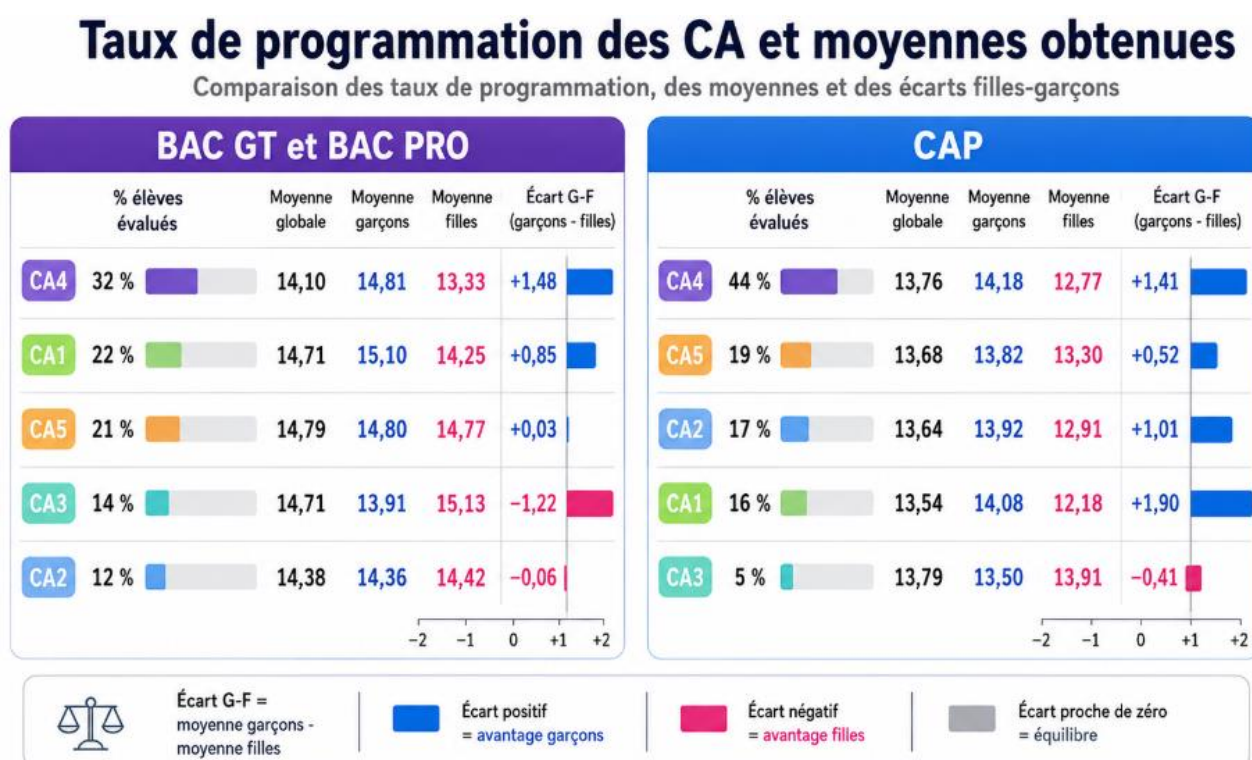
2.1. Enseignement commun : Harmonisations réalisées

Les harmonisations prononcées par la commission ont eu pour objectif de corriger les écarts les plus significatifs repérés au regard de deux critères : l'effet établissement et l'effet lié au genre. Au total, 36 décisions d'harmonisation ont été prises : 19 en baccalauréat professionnel, 5 en baccalauréat général et technologique et 12 en CAP. Parmi ces décisions, 19 étaient liées à un écart entre les résultats des filles et des garçons : 6 en baccalauréat professionnel, 5 en BGT et 8 en CAP. Les 17 autres décisions visaient à corriger un effet établissement. Aucune harmonisation liée à un effet établissement n'a été retenue en baccalauréat général et technologique.

Les décisions ont été prises à l'issue d'une analyse détaillée des résultats par APSA et par menu. Elles ont principalement consisté à majorer les notes des filles, plus ponctuellement à minorer celles des garçons et, dans certaines situations, à combiner ces deux mesures. Les ajustements sont restés mesurés, le plus souvent de 0,5 ou 1 point. Ils ont été majoritairement ciblés sur les APSA ou les menus identifiés comme étant à l'origine des écarts, plutôt que sur l'ensemble des résultats de l'établissement. Cette démarche a permis de renforcer l'équité de traitement entre les candidats tout en préservant la cohérence des évaluations réalisées par les équipes pédagogiques.

2.2. Réflexions sur les résultats de cette année

2.2.1. Comparaison des programmations, des moyennes et des écarts filles-garçons



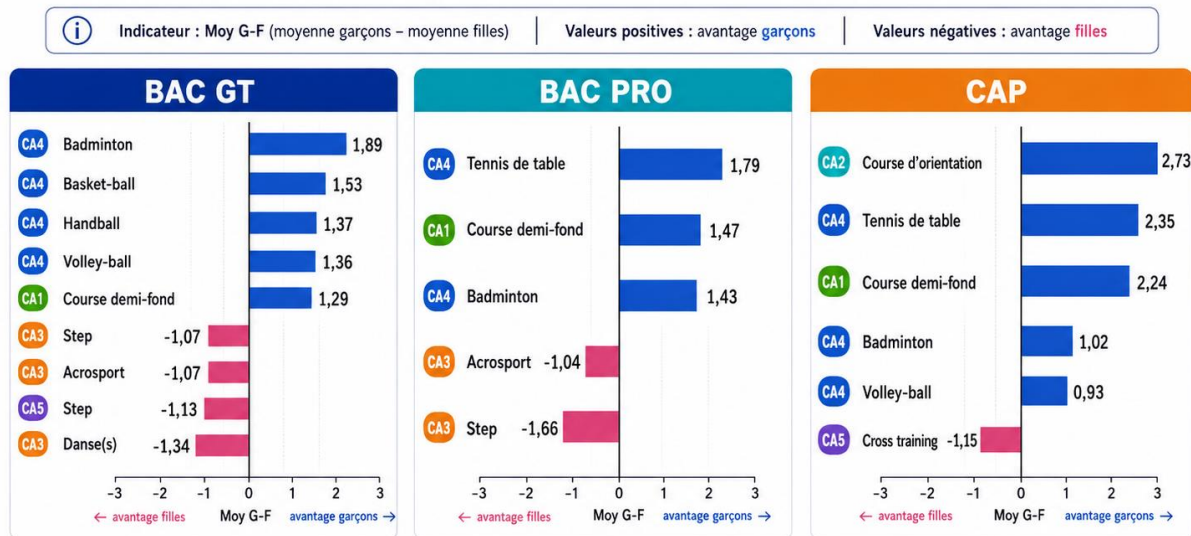
L'analyse des taux de programmation et des moyennes obtenues met en évidence des situations contrastées selon les examens. En baccalauréat général, technologique et professionnel, la programmation est relativement diversifiée, même si le CA4 représente 32 % des évaluations. Les moyennes globales restent proches, comprises entre 14,10 et 14,79. Des écarts supérieurs au seuil de vigilance apparaissent en CA4, avec 1,48 point en faveur des garçons, et en CA3, avec 1,22 point en faveur des filles. Un écart plus modéré est observé en CA1, avec 0,85 point en faveur des garçons. Les résultats sont en revanche presque identiques en CA2 et en CA5.

En CAP, la programmation est davantage concentrée sur le CA4, qui représente 44 % des évaluations. Les moyennes globales sont homogènes, comprises entre 13,54 et 13,79, mais les écarts entre les filles et les garçons sont plus importants. Ils sont favorables aux garçons en CA1 (+1,90 point), en CA4 (+1,41 point), en CA2 (+1,01 point) et en CA5 (+0,52 point). Seul le CA3 présente un écart favorable aux filles, de 0,41 point. Compte tenu du poids de chaque champ dans la programmation, l'écart global est estimé à environ 0,5 point en faveur des garçons pour les baccalauréats et à plus d'un point en CAP.

2.2.2. Analyse des harmonisations réalisées au regard du taux de programmation

BAC GT, BAC PRO, CAP : écarts filles-garçons selon les APSA

Comparaison des épreuves présentant les écarts de moyenne les plus marqués (Moy G-F)



Afin d'interpréter les harmonisations réalisées, le nombre d'ajustements décidés pour chaque APSA a été rapproché de la fréquence de programmation de ces activités. Cette mise en relation permet de distinguer les APSA fréquemment concernées en raison de leur forte présence dans les menus de celles qui apparaissent proportionnellement plus souvent à l'origine d'un ajustement. Une même décision d'harmonisation peut comporter plusieurs ajustements ciblés ; les 58 mesures mentionnées ci-dessous ne doivent donc pas être confondues avec les 36 décisions recensées.

Le badminton est l'APSA ayant conduit au plus grand nombre d'ajustements. Il représente 21 des 58 mesures ciblées sur une activité, soit 36,2 % des ajustements, alors qu'il correspond à 18,5 % des évaluations réalisées dans l'académie. Le badminton est donc environ deux fois plus représenté parmi les harmonisations que dans la programmation académique. Les décisions prises dans cette activité répondent très majoritairement à des écarts entre les résultats des filles et des garçons. Elles ont principalement consisté à majorer les notes des filles, généralement de 0,5 ou 1 point, et, plus ponctuellement, à minorer celles des garçons. La forte présence du badminton dans les harmonisations ne peut donc pas être expliquée uniquement par sa fréquence de programmation.

Le demi-fond constitue la deuxième APSA la plus concernée, avec 9 ajustements, soit 15,5 % des mesures ciblées, alors qu'il ne représente que 2,8 % des évaluations. Cette activité est ainsi plus de cinq fois plus présente dans les ajustements que dans la programmation. Les décisions résultent à la fois d'un effet lié au genre et d'un effet établissement. Elles ont principalement conduit à une majoration des notes des filles, mais certaines situations ont également donné lieu à une minoration des notes des garçons ou à un ajustement concernant l'ensemble des candidats. Le demi-fond constitue donc un point de vigilance particulier, tant du point de vue de l'équité entre les filles et les garçons que de la cohérence des niveaux de notation entre les établissements.

La course d'orientation apparaît également proportionnellement surreprésentée. Elle représente 1,2 % des évaluations, mais 5,2 % des ajustements ciblés. Le basket-ball connaît une situation comparable, avec 2,3 % des évaluations pour 6,9 % des ajustements. Ces activités ont ainsi été environ trois à un peu plus de quatre fois plus présentes dans les mesures d'harmonisation que dans la programmation académique. Le faible nombre de décisions concernées invite toutefois à interpréter ces résultats avec davantage de prudence que pour le badminton et le demi-fond.

Le relais présente également une forte surreprésentation relative, puisqu'il correspond à 0,6 % des évaluations et à 3,4 % des ajustements. Pour les APSA faiblement programmées, une ou deux décisions peuvent néanmoins produire un écart statistique important. Les résultats concernant le relais, le triple saut, le cross-training, le tennis de table ou le lancer de poids ne permettent donc pas, à eux seuls, d'identifier une tendance académique.

À l'inverse, plusieurs APSA fortement programmées ont relativement peu conduit à des ajustements. La musculation représente 11,7 % des évaluations, mais seulement 3,4 % des mesures ciblées. L'escalade correspond à 9,1 % des évaluations et à 6,9 % des ajustements, tandis que le volley-ball représente 7,7 % des évaluations pour 5,2 % des mesures. Ces activités apparaissent ainsi moins fréquemment concernées par les harmonisations au regard de leur poids dans la programmation académique.

Par ailleurs, six décisions ont porté sur l'ensemble des APSA d'un établissement. Ces harmonisations globales ont été retenues lorsque l'écart observé ne pouvait pas être rattaché à une seule activité ou à un seul menu. Elles relèvent principalement d'un effet établissement et ont conduit à une majoration ou à une minoration appliquée à l'ensemble des candidats ou à un groupe identifié.

Cette analyse met donc en évidence une concentration des ajustements sur quelques APSA, en particulier le badminton et le demi-fond. Elle invite à approfondir l'analyse des référentiels d'évaluation, des formes de pratique retenues, de la constitution des groupes et des conditions d'enseignement proposées aux filles et aux garçons dans ces activités.

2.2.3. Analyse des menus les plus fréquemment programmés et impacts sur les écarts F/G

L'analyse des combinaisons de champs d'apprentissage fait apparaître des logiques de programmation différentes selon les examens et des effets contrastés sur les résultats des filles et des garçons.

En BGT, la programmation est relativement diversifiée, même si cinq combinaisons concentrent près de neuf menus sur dix. La combinaison CA1–CA4–CA5 est la plus fréquente. Elle est associée à une moyenne supérieure de 0,91 point chez les garçons. Les autres combinaisons très programmées demeurent également favorables aux garçons, mais avec des écarts plus contenus, compris entre 0,46 et 0,74 point. La présence du CA3 semble contribuer à réduire les écarts. Les combinaisons associant le CA3 aux CA1 et CA5, aux CA2 et CA4 ou aux CA2 et CA5 présentent même des résultats favorables aux filles, sans que leur faible fréquence permette d'en tirer une conclusion générale.

En baccalauréat professionnel, les menus sont davantage concentrés autour du CA4. La combinaison CA1–CA4–CA5, qui représente plus du tiers des programmations, produit un écart relativement limité de 0,47 point en faveur des garçons. En revanche, la combinaison CA1–CA2–CA4 se distingue par un écart proche de 2 points. Ce résultat montre que la diversification apparente des champs ne suffit pas, à elle seule, à garantir l'équité. Les combinaisons intégrant le CA3 présentent elles-mêmes des résultats contrastés. Bien que certaines restent favorables aux garçons, la combinaison CA2–CA3–CA4 est favorable aux filles, mais demeure très peu programmée.

En CAP, la concentration des menus est encore plus forte. Les combinaisons CA4–CA5, CA1–CA4 et CA2–CA4 représentent plus des trois quarts des programmations. Toutes sont nettement favorables aux garçons, avec des écarts respectifs de 1,12, 2,15 et 1,59 points. L'association du CA4 au CA1 apparaît comme la combinaison la plus discriminante. À l'inverse, la combinaison CA3–CA4 est favorable aux filles, mais sa faible diffusion ne permet pas de vérifier si cet effet se maintiendrait à plus grande échelle.

Ces résultats confirment qu'aucun champ d'apprentissage ne peut être considéré isolément comme favorable ou défavorable aux filles ou aux garçons. Le CA4 est ainsi présent aussi bien dans les combinaisons les plus défavorables aux filles que dans certaines associations plus équilibrées. L'impact dépend de la composition complète du menu et de la manière dont les différentes épreuves certificatives permettent — ou non — de mobiliser des ressources complémentaires.

Il est donc recommandé de ne pas raisonner uniquement à partir de la présence d'une APSA ou d'un champ d'apprentissage, mais d'analyser les résultats de chaque menu dans sa globalité. Une vigilance particulière pourrait être portée, en CAP et en baccalauréat professionnel, aux associations incluant le CA1 et le CA4, lorsque des écarts durables sont constatés.

Menus les plus programmés par champs d'apprentissage

Dans chaque examen, quels sont les combinaisons de CA les plus fréquentes et quels écarts filles-garçons produisent-elles ?



Écart = moyenne garçons – moyenne filles

-2 -1 0 +1 +2

0 = équilibre | valeur positive = avantage garçons | valeur négative = avantage filles



BGT

Top 5 = 88,8 % des programmations

RANG	COMBINAISON DE CA	PART DES PROGRAMMATIONS	ÉCART G-F
1	CA1-CA4-CA5	22,5 %	écart +0,91
2	CA1-CA3-CA4	19,7 %	écart +0,59
3	CA2-CA4-CA5	15,7 %	écart +0,46
4	CA3-CA4-CA5	15,7 %	écart +0,53
5	CA1-CA2-CA4	15,2 %	écart +0,74



Programmation diversifiée, mais les 5 combinaisons les plus fréquentes restent toutes favorables aux garçons, avec des écarts plutôt modérés.



BCP

Top 5 = 91,9 % des programmations

RANG	COMBINAISON DE CA	PART DES PROGRAMMATIONS	ÉCART G-F
1	CA1-CA4-CA5	36,9 %	écart +0,47
2	CA2-CA4-CA5	21,3 %	écart +0,82
3	CA1-CA2-CA4	14,8 %	écart +1,97
4	CA3-CA4-CA5	10,7 %	écart +0,68
5	CA1-CA3-CA4	8,2 %	écart +1,09



Le CA4 est central dans la programmation. Les écarts sont plus contrastés, avec une forte hausse pour la combinaison CA1-CA2-CA4.



CAP

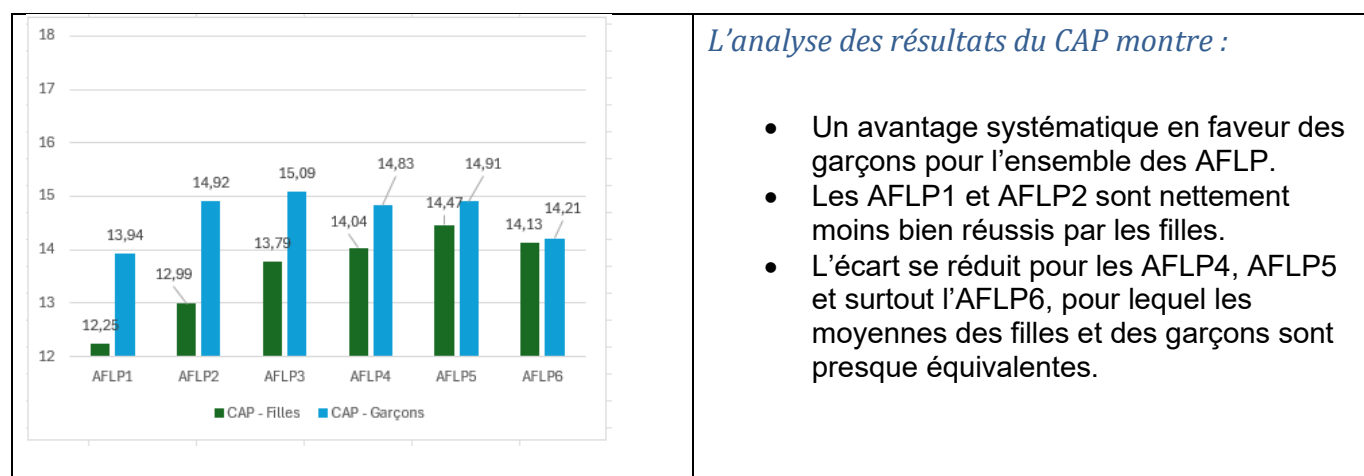
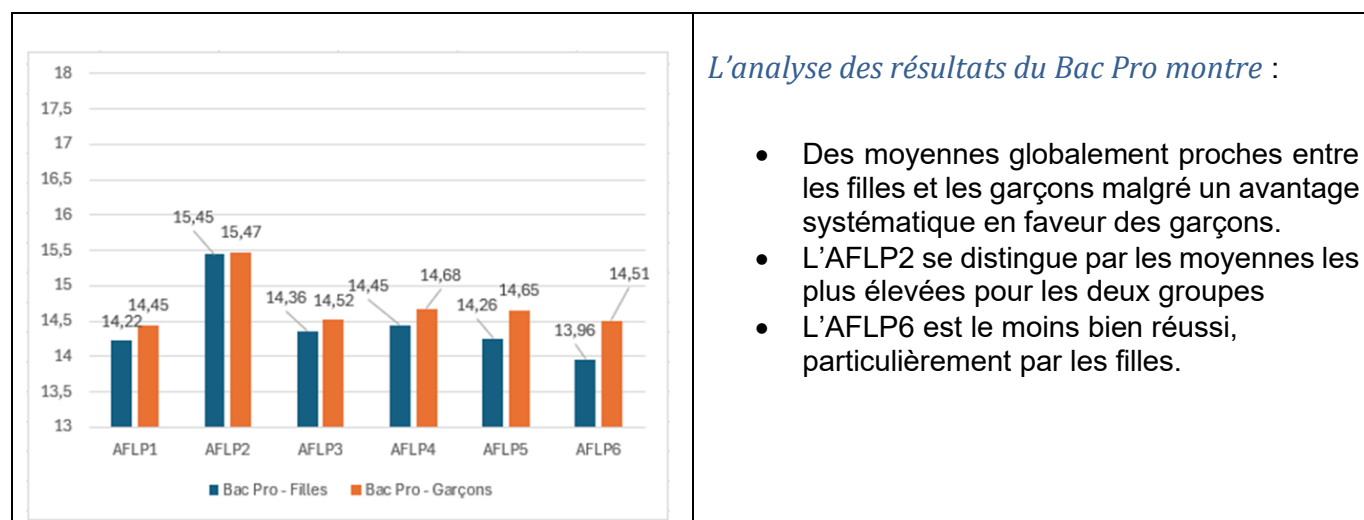
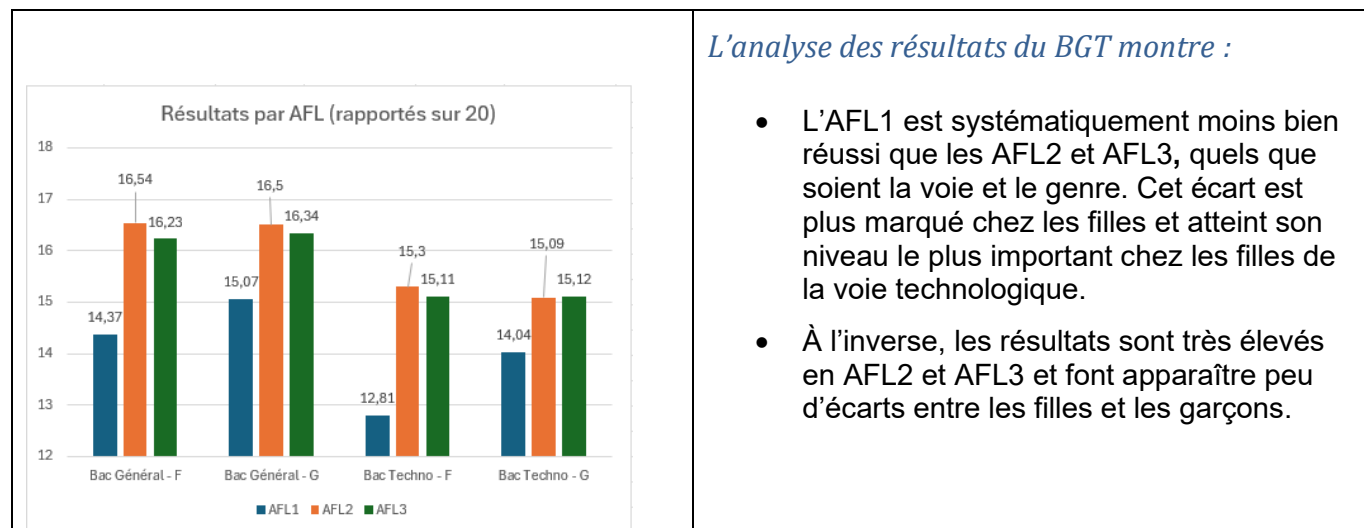
Top 5 = 88,0 % des programmations

RANG	COMBINAISON DE CA	PART DES PROGRAMMATIONS	ÉCART G-F
1	CA1-CA4	25,7 %	écart +2,15
2	CA4-CA5	25,7 %	écart +1,12
3	CA2-CA4	23,8 %	écart +1,59
4	CA2-CA5	6,9 %	écart +0,36
5	CA1-CA5	5,9 %	écart +1,62



Programmation très concentrée et écarts plus marqués. Les combinaisons les plus fréquentes sont nettement favorables aux garçons.

2.2.4. Analyse des résultats académiques par AFL et AFLP



2.3. Enseignement optionnel

L'option EPS est proposée dans 22 établissements de l'académie en classe de 1re et dans 21 établissements en classe de terminale.

Résultats en classe de 1ère

- Voie générale : moyenne de 16,46 (277 candidats)
- Voie technologique : moyenne de 15,38 (77 candidats)

Résultats en classe de terminale

- Voie générale : moyenne de 17,11 (224 candidats)
- Voie technologique : moyenne de 15,83 (75 candidats)
- Moyenne académique en classe de terminale : 16,79

Évolution

La moyenne académique en classe de terminale a progressé de 0,70 point par rapport à la session 2025.

Les flux d'élèves restent parfois très faibles selon les établissements : 8 lycées sur les 21 proposant l'option en terminale comptent moins de 10 élèves inscrits, c'est le cas de 9 établissements sur 22 en classe de première.

2.4. Enseignement de spécialité

L'enseignement de spécialité EPPCS est proposé dans 4 établissements de l'académie, pour un total de 166 candidats :

- Lycée Belin : 58 candidats
- Lycée Jules Haag : 42 candidats
- Lycée Cuvier : 32 candidats
- Lycée Jean Michel : 34 candidats

- Champs d'apprentissage retenus : CA2 et CA3

Lycée CUVIER		Lycée JEAN MICHEL		Lycée BELIN		Lycée JULES HAAG	
Escalade	Acrosport	Sauvetage	Acrosport	Sauvetage	Danse	Escalade	Danse

Évolution des effectifs

L'académie de Besançon comptait 141 candidats l'an passé, contre 166 cette année, soit une hausse de plus de 17 %.

Résultats :

Épreuve	Épreuve orale (APSA + entretien)	Épreuve physique /12	Oral vidéo /8	Épreuve écrite	Moyenne EPPCS
Moyenne académique	13,61	8,52	5,09	10,43	12,02

Résultats par rapport à la session 2025

- Moyenne générale de l'épreuve de spécialité EPPCS : légère baisse (-0,18 point)
- Oral avec commentaire vidéo (noté sur 8) : hausse de la moyenne (+0,15 point)
- Épreuve physique (notée sur 12) : hausse de la moyenne (+0,22 point)
- Épreuve écrite : baisse de la moyenne (-0,43 point)

Cette baisse à l'écrit peut s'expliquer par une exigence accrue concernant la composition cette année mais également par le fait que les candidats de l'académie ont notamment rencontré des difficultés à satisfaire les critères permettant d'accéder au bandeau de correction de niveau 4, correspondant au meilleur niveau de réflexion et d'argumentation attendu.

3. Résultats de l'examen ponctuel terminal

Chaque année, la commission constate qu'un nombre important de candidats inscrits aux épreuves ponctuelles terminales se présente avec une préparation insuffisante au regard des attendus de l'examen.

Il est donc recommandé aux candidats de prendre attentivement connaissance des modalités de passation des épreuves ainsi que des critères d'évaluation précisés dans le « livret candidat », transmis avec la convocation. Ce document constitue un appui essentiel pour préparer l'épreuve dans les meilleures conditions.

En BAC GT :

Candidats inscrits : 170 ; candidats présents : 147

Nombre de candidats dispensés : 23, soit 13,5 % des inscrits

Moyenne des candidats en Badminton : 12,09

Moyenne des candidats en Danse : 13,33

Moyenne des candidats en Demi-fond : 10,36

Moyenne des candidats en Tennis de table : 13,91

Moyenne des candidats en Marche adaptée : 12

En BAC PRO :

Candidats inscrits : 87, dont 52 candidates et 35 candidats

Nombre de candidats absents : 7, soit un taux d'absentéisme de 8,05%

Moyenne des candidates : 10,48/20

Moyenne des candidats : 11,77/20

Nombre de candidats inaptes : 8 (9,20%)

En CAP :

Candidats inscrits : 333, dont 160 candidates et 173 candidats.

Nombre de candidats absents : 18 (Taux d'absentéisme de 5,41%).

Moyenne des candidates : 9,15/20

Moyenne des candidats : 13/20

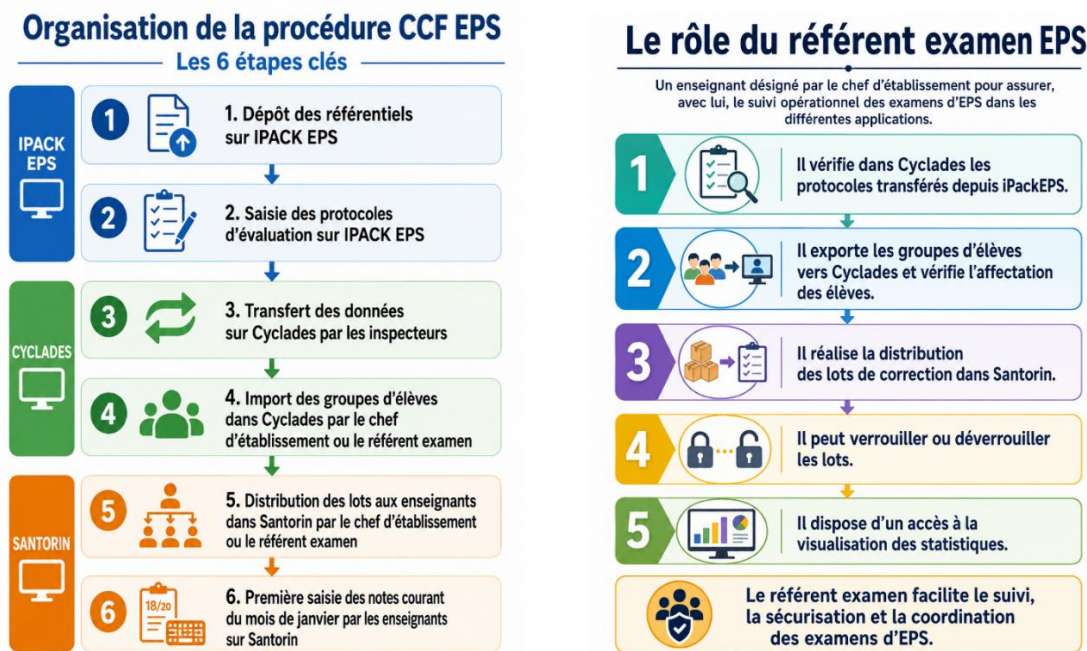
Nombre de candidats inaptes : 17 (5,11 %)

4. Réflexions et préconisations pour la session 2027

4.1 À destination des établissements

- **Éléments relatifs aux procédures**

Nouveauté 2026-2027 : la saisie des protocoles d'évaluation se fera dans iPackEPS.



Points de vigilance :

- **Saisie de DI + DI + NOTE** : cette situation peut concerner un candidat dont l'inaptitude en cours d'année est attestée. Lorsqu'un candidat ne dispose que d'une seule note, il appartient à l'enseignant d'apprécier si les éléments recueillis sont suffisamment représentatifs pour proposer cette note à l'examen. Cette appréciation est explicitée dans Santorin. La proposition est ensuite examinée dans le cadre des travaux d'harmonisation de la commission académique. Si les éléments d'appréciation sont trop réduits, aucune proposition de note n'est formulée et la mention « dispensé de l'épreuve d'éducation physique et sportive » est renseignée.
- **Les candidats relevant des catégories de sportifs de haut niveau** prévues par la réglementation peuvent bénéficier d'un aménagement de leur évaluation en EPS. En CCF, leur ensemble certificatif comprend plusieurs épreuves relevant de champs d'apprentissage différents, dont l'une porte sur leur spécialité sportive. La note de 20/20 est automatiquement attribuée pour ce champ d'apprentissage, sous réserve qu'elle ne constitue pas l'unique note retenue pour l'examen.

- **Saisie des inaptitudes** : il est important de sécuriser davantage l'archivage des certificats médicaux en les déposant sur iPackEPS au fil de l'année. En effet, des confusions subsistent entre la saisie « AB » (absent) ou « DI » (dispensé). La visualisation des certificats médicaux est nécessaire en cas de recours, ce qui est arrivé à plusieurs reprises cette année.



Schéma proposé par l'académie de Créteil

4.2 À destination de la commission nationale

Points d'attention et remarques suite aux retours des établissements :

Propositions d'évolution des outils Cyclades et Santorin : créer un protocole spécifique pour les SHN dans Cyclades ; ne pas donner la possibilité aux enseignants de sélectionner l'item « CE » (cas exceptionnel) tant que l'inspection n'a pas donné son aval, pour éviter les fausses manipulations (deux situations à gérer lors de cette session).

Afin de renforcer la lisibilité et la cohérence des modalités de certification, il serait intéressant d'harmoniser les règles d'arrondi appliquées à la note finale d'EPS. À la session 2026, la note finale est arrondie au point entier le plus proche en BGT et en CAP, tandis qu'elle est arrondie au point entier supérieur en baccalauréat professionnel.

5. Bilan général

La session 2026 confirme la qualité du travail conduit par la commission académique pour analyser les résultats et mettre en œuvre des harmonisations ciblées et contextualisées. La richesse des données recueillies grâce aux outils issus de IpackEPS permet désormais de mieux identifier les effets liés aux établissements, aux programmations et au genre.

Des points de vigilance demeurent néanmoins, notamment concernant les écarts persistants entre les filles et les garçons dans certaines APSA et certains menus. En outre, il a été constaté lors de cette session que, dans toutes les voies de formation, les filles sont majoritaires parmi les élèves dispensés, avec des écarts particulièrement marqués en séries générale et technologique. Ce constat invite les équipes à s'interroger sur l'aménagement des conditions de pratique et des épreuves peut notamment être engagée afin de mieux prendre en compte la diversité des situations et de limiter, chaque fois que cela est possible, le recours à la dispense.

En amont de la commission d'harmonisation, les statistiques des examens, aux niveaux académique et établissement, seront transmises aux équipes afin qu'elles disposent de l'ensemble des éléments utiles à leur analyse. Ces données devront permettre d'éclairer les réunions d'harmonisation conduites au sein des établissements et, le cas échéant, de formuler des propositions d'harmonisation argumentées. L'ensemble des cas particuliers devra également être discuté en équipe afin de positionner un avis de maintien ou non de la note au regard du parcours des élèves.

Pour la session 2027, les priorités porteront sur l'accompagnement de proximité des équipes afin de faciliter et de sécuriser les saisies dans iPackEPS, Cyclades et Santorin. Cet accompagnement constituera également un levier pour poursuivre, avec l'appui des conseillers techniques départementaux, le travail engagé en faveur d'une certification plus équitable, plus lisible et pleinement conforme au cadre national.